

Réunion du 10 février 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Étaient présents :	M. Frédéric BIERRY, président. M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents. Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, M. Eric ELKOUBY, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
Procuration(s) :	M. André ERBS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY
Excusé(s) :	M. CAHN Mathieu, Mme ESCHLIMANN Michèle, M. OEHLER Serge
Absent(s) :	Mme DELATTRE Cécile
Ne prennent pas part au vote :	M. Frédéric BIERRY, Mme Nathalie ERNST, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne WOLF
Rapporteur :	M. Yves SUBLON

**CD/2020/004
L5_2020_01_24_004**

**735 - Développement de l'habitat social
Proposition d'approbation du projet de fusion entre la SEM
SIBAR et l'OPH OPUS 67**

Le Conseil Départemental, sur proposition de son Président:

Vu la délibération de l'OPUS 67 en date du 21 janvier 2020 demandant l'engagement de la procédure de fusion-absorption dans le cadre de laquelle OPUS 67 transmettra l'universalité de son patrimoine à la SIBAR,

Vu la délibération de la SIBAR en date du 30 janvier 2020 demandant l'engagement de la procédure de fusion-absorption dans le cadre de laquelle OPUS 67 transmettra l'universalité de son patrimoine à la SIBAR,

- Approuve le principe d'une fusion-absorption de l'OPUS 67 par la SIBAR et acte la dénomination de cette structure à compter du 1er juillet 2020 sous l'appellation « Alsace Habitat » ;

- Donne délégation à la Commission Permanente pour adopter les termes de la convention d'accord cadre pour la gestion des fonctionnaires entre le Département, la SIBAR et le Centre de Gestion du Bas-Rhin qui sera formalisée au 1er trimestre 2020 ;

En qualité de collectivité de rattachement d'OPUS 67 :

- Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver le transfert de patrimoine d'OPUS 67 vers la SIBAR par voie de fusion ;

- Donne délégation à la Commission Permanente pour valider le projet de traité de fusion fixant les modalités de l'opération conformément au II de l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation et aux dispositions du Code de commerce ;

- Donne délégation à la Commission Permanente pour autoriser les administrateurs représentant la collectivité au conseil d'administration de l'OPUS à arrêter ledit projet de traité ;

- Donne délégation à la Commission Permanente pour solliciter en conséquence la dissolution d'OPUS 67.

- En qualité d'actionnaire public de la SIBAR :

- Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver le projet de traité de fusion susmentionné, l'augmentation de capital social subséquente et toutes ses modalités, avec le cas échéant une réduction du capital social consécutive de la création d'un compte courant d'associé au profit du Département et pour fixer le montant, la durée et les conditions de ce compte courant d'associé ;

- Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver la modification des statuts de la SIBAR et la nouvelle composition du conseil d'administration d'Alsace Habitat ;

- Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver les précisions concernant l'objet social d'Alsace Habitat et confirme notamment la possibilité pour ladite société de vendre de l'énergie et de proposer des services à la personne en lien avec son objet social ;

- Donne délégation à la Commission Permanente pour autoriser les administrateurs représentant la collectivité au conseil d'administration de la SIBAR à arrêter ledit projet de traité, les modifications statutaires susmentionnées et la nouvelle composition du conseil d'administration ;

- Donne délégation à la Commission Permanente pour autoriser les représentants de la collectivité en assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SIBAR à approuver le projet de traité, les modifications statutaires susmentionnées et la nouvelle composition du conseil d'administration ;

- Donne délégation à la Commission Permanente pour prendre toute décision ou approuver la passation de tout autre contrat nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 42

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Laurence MULLER-BRONN, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	37
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20200210-
lmc1135540-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 17/02/20